



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8411<sup>e</sup>** séance

Jeudi 29 novembre 2018, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M <sup>me</sup> Samson
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/1041)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

**Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/1041)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Reena Ghelani, Directrice des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1041, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ghelani.

**M<sup>me</sup> Ghelani** (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je vais présenter un exposé au Conseil au nom de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Je voudrais commencer par la situation dans le nord-ouest de la Syrie, où l'on a signalé des tirs de mortiers – notamment des bombardements au chlore gazeux – qui ont frappé trois quartiers densément peuplés de l'ouest d'Alep, à savoir la rue du Nil, Khaldiyé et Zahra. Les personnes présentant des symptômes respiratoires ont été transportées d'urgence dans les deux principaux hôpitaux de la région. L'Organisation mondiale de la Santé a apporté son soutien à ces deux hôpitaux et se tient prête à fournir un appui supplémentaire en matière de santé publique, si nécessaire. Comme le Secrétaire général l'a souligné à maintes reprises, toute utilisation confirmée d'armes chimiques est odieuse et constitue une violation flagrante du droit international.

Nous avons également reçu des informations faisant état de frappes aériennes dans la province d'Edleb les 24 et 25 novembre, les premières depuis plus de deux mois. Ces derniers événements démontrent la fragilité

de la situation et la nécessité urgente d'un engagement soutenu de toutes les parties afin de préserver les acquis de l'accord conclu entre la République de Turquie et la Fédération de Russie, le 17 septembre. Les enjeux restent importants, l'alternative étant des souffrances humanitaires d'une ampleur dévastatrice pour quelque 3 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie, qui n'ont connu que la guerre et la souffrance ces dernières années.

À Roukban, du 3 au 8 novembre, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont enfin pu acheminer une aide à quelque 50 000 personnes, dont les trois quarts sont des femmes et des enfants. Cette opération d'aide, approuvée par le Gouvernement syrien et facilitée par la Fédération de Russie et les États-Unis, a été la première grande opération d'assistance matérielle à la population de Roukban depuis janvier de cette année, et la première à être fournie depuis la Syrie. Nos équipes ont également vacciné plus de 5 000 enfants avec des représentants du Ministère syrien de la santé.

Les collègues sont revenus choqués par ce qu'ils ont vu sur le terrain, évoquant de graves problèmes de protection, une insécurité alimentaire croissante et l'absence de médecins qualifiés parmi cette population en détresse. Compte tenu de la gravité de la situation, le Secrétaire général a demandé le déploiement d'un convoi supplémentaire dans la région à titre prioritaire. Sans un accès durable, la situation de dizaines de milliers de Syriens, bloqués dans des conditions désertiques des plus difficiles, ne fera que se détériorer avec la venue de l'hiver.

La plupart des personnes vivant dans ce campement de fortune ont exprimé le désir de rentrer chez elles. Mais nombreuses sont celles qui sont terrifiées de ce que l'avenir pourrait leur réserver, que ce soit dans les zones contrôlées par le Gouvernement ou dans celles tenues par des groupes armés non étatiques. Une solution durable, sûre, volontaire et digne, qui réponde de manière adéquate aux préoccupations en matière de protection, est nécessaire de toute urgence pour la population de Roukban.

Nous sommes gravement préoccupés par les informations faisant état d'un nombre croissant de victimes civiles en raison des frappes aériennes et des combats au sol dans la province de Deir el-Zor, dans le sud-est du pays. De nombreux civils figureraient parmi les morts et les blessés. Quelque 6 000 personnes ont été déplacées depuis octobre de l'enclave de Hajin contrôlée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, et on estime à

10 000 le nombre de personnes qui s'y trouvent toujours. La plupart d'entre elles n'ont pas accès à l'assistance et sont confrontées à de graves risques de protection. Parmi celles qui ont été déplacées, beaucoup vivent dans des conditions effroyables dans des campements de fortune, dont certains se trouvent dangereusement près des lignes de front.

Malgré les difficultés considérables d'accès aux zones de déplacement en raison de l'insécurité et de l'isolement géographique, les partenaires humanitaires locaux des Nations Unies ont continué de fournir une assistance aux personnes déplacées dans les régions de Kharayej et Bahra. Cela inclut un appui multisectoriel à 6 000 personnes déplacées. Nous réaffirmons qu'en vertu du droit international, les parties au conflit doivent protéger les civils contre les attaques, les traiter avec humanité et permettre et faciliter l'acheminement des secours humanitaires.

Nous sommes également profondément préoccupés par les informations faisant état de restrictions dans le nord-est de la Syrie, où la moitié des quelque 100 000 enfants inscrits dans les écoles publiques se heurtent à des obstacles à l'heure d'accéder à ces écoles, en particulier dans les villes de Qamichli et de Hassaké. Quelque 10 000 enfants n'ont pu se rendre à l'école depuis la fin du mois de septembre. Les véhicules, notamment les bus scolaires et les voitures, ont été empêchés de traverser les points de contrôle s'ils avaient à bord des enfants se rendant dans des écoles où sont enseignés les programmes agréés au niveau national.

La semaine dernière, l'ONU a plaidé auprès de toutes les parties concernées pour que les enfants puissent se rendre en toute sécurité à l'école de leur choix. Partout en Syrie, le conflit continue d'avoir des effets dévastateurs sur les enfants, notamment sur leur accès à l'éducation. Près de 180 000 enseignants sont à l'arrêt. Environ 40 % des écoles ont été endommagées ou détruites et beaucoup d'autres sont utilisées pour abriter les déplacés. Tous les enfants syriens ont droit à une éducation sans discrimination, et ce droit doit être défendu, respecté et exercé.

Malgré ces conditions très difficiles, l'ONU et ses partenaires restent déterminés à parvenir à tous ceux dans le besoin, où qu'ils soient. Durant l'année écoulée, on a pu fournir une assistance humanitaire à près de 5,4 millions de personnes en moyenne tous les mois, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles : depuis l'intérieur de la Syrie pour accéder à des zones

contrôlées par le Gouvernement, à travers les lignes de conflit en Syrie, et à travers les frontières.

L'acheminement de l'aide à travers les frontières reste un volet essentiel de la réponse des Nations Unies en Syrie. Rien que cette année, près de 600 000 personnes en Syrie ont reçu une assistance alimentaire de l'ONU, acheminée à travers la frontière avec la Turquie par les points de passage de Bab el Salam et Bab el-Haoua. Les livraisons transfrontalières incluent des médicaments, des fournitures scolaires et d'autres articles non alimentaires destinés à des centaines de milliers de personnes. Les organisations humanitaires viennent juste de mener à bien une campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole au profit de plus de 12 500 enfants âgés de 6 mois à 15 ans dans la province d'Edleb, utilisant les fournitures livrées à travers les frontières. Des milliers d'autres ont reçu des fournitures et manuels scolaires et bénéficié de services pédagogiques et de la remise en état de leur école.

L'aide fournie par l'ONU à travers les frontières est contrôlée et vérifiée par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne au niveau des postes frontière désignés. Chaque camion est contrôlé afin de vérifier qu'il ne contient que des fournitures humanitaires. Des contrôleurs de sociétés tierces indépendantes engagées par l'ONU confirment que les livraisons, une fois dans le pays, arrivent bien aux entrepôts désignés. Ils vérifient aussi que les articles déchargés sont bien conformes à la lettre de transport et assurent une supervision après la distribution, notamment en s'enquérant auprès des communautés affectées. L'assistance acheminée par l'ONU à travers les frontières est aussi soumise au contrôle des mécanismes de responsabilisation normaux qui existent entre les pays donateurs et les organismes prestataires; c'est un autre système de vérification.

Présentement, quelque 4,3 millions de personnes dans le besoin vivent dans des régions échappant au contrôle du Gouvernement, soit plus du tiers des personnes ayant besoin d'une assistance en Syrie, dont 3 millions vivent dans des zones ne recevant une aide que via des opérations transfrontières. L'ONU n'a pas d'autre moyen d'atteindre ces personnes, l'accès depuis l'intérieur du pays étant interdit. C'est pourquoi le Secrétaire général a demandé la reconduction pour une année supplémentaire des modalités définies dans la résolution 2165 (2014). La reconduction de la résolution du Conseil continuera de sauver des vies.

Des millions de personnes dépendent de la décision du Conseil.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Ghelani de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Ghelani, Directrice des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de son exposé détaillé, qui confirme que la situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer. Je ne manquerais pas ici de saluer et de rendre hommage à tous les personnels humanitaire et médical pour les efforts qu'ils déploient sur le terrain afin d'atténuer les souffrances humanitaires en Syrie.

Je fais cette déclaration au nom des rédacteurs sur la situation humanitaire en Syrie, la Suède et le Koweït. Je me concentrerai sur deux points : la situation humanitaire dans son ensemble en Syrie et l'accès humanitaire.

Premièrement, s'agissant de la situation humanitaire dans son ensemble, alors que la crise syrienne entre dans son huitième hiver, nous devons nous arrêter un instant pour voir où en sont les choses sur le terrain sur ce plan-là. Les chiffres fournis par l'ONU confirment que la situation humanitaire continue de se détériorer en Syrie, où plus de 13 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont plus de 5 millions sont des enfants. Par ailleurs, 5,6 millions de réfugiés enregistrés dans les pays voisins, dont 2,5 millions d'enfants. Plus d'un million de personnes vivent dans des zones difficiles d'accès. Derrière ces chiffres effrayants, se cachent d'innombrables histoires de drames humains vécus par les civils syriens – enfants, femmes, et personnes âgées – devenus les victimes de l'un des pires conflits de l'histoire contemporaine.

Ces derniers jours et semaines ont vu une escalade militaire après une accalmie relative due à l'accord russo-turc sur Edleb. Nous demandons à nouveau aux garants d'Astana de veiller à ce que le cessez-le-feu à Edleb tienne. La recrudescence des hostilités et des opérations militaires, comme on l'a vu à Alep, Hama, Edleb et Deïr el-Zor, et les informations faisant état de l'emploi à nouveau d'armes chimiques à Alep, nous rappellent combien la situation en Syrie est précaire.

Nous réitérons notre condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en tout temps. L'emploi d'armes chimiques est une violation du droit international et des conventions pertinentes. En temps de conflit armé, cela est constitutif de crime de guerre. Et nous insistons sur le fait que des comptes doivent être demandés aux auteurs de tels crimes, qu'ils soient des individus, des entités ou des groupes non étatiques.

Nous réaffirmons aussi qu'il faut que toutes les parties respectent les engagements pris au titre du droit international humanitaire et s'y conforment en toutes circonstances, notamment en assurant la protection des civils et des infrastructures civiles. Plus de 130 attaques ont eu lieu cette année contre les hôpitaux et les établissements de soins de santé en Syrie. Nous condamnons avec force les attaques contre les hôpitaux et contre l'infrastructure civile critique. Nous exhortons aussi toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme. Ceux qui se rendent coupables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent avoir à en répondre.

Nous sommes préoccupés aussi par le risque que représente la présence continue dans différentes régions de la Syrie d'explosifs, de mines et d'engins explosifs, qui font courir un risque aux civils et entravent la travail des acteurs humanitaires.

Deuxièmement, s'agissant de l'accès humanitaire, des défis importants restent s'agissant de l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1041). Certes, nous nous félicitons de la livraison il y a quelques semaines d'une aide au camp de Roukban et aux 50 000 personnes qui y vivent – 10 mois presque après la dernière livraison, mais nous soulignons la nécessité de poursuivre sans interruption l'acheminement de l'aide à toutes les régions du pays, en empruntant toutes les voies d'accès possibles : à travers les frontières et les lignes de front, et via les programmes humanitaires. S'agissant de ces derniers, nous déplorons qu'aucun convoi interinstitutions n'ait été déployé en octobre et que le Gouvernement de la République arabe syrienne n'ait pas approuvé le plan pour septembre et octobre. Nous continuons de faire face à une situation où plus d'un million de personnes continuent d'être privées d'accès à une aide humanitaire pourtant fournie sur la base des principes humanitaires et des besoins exprimés.

Le mécanisme transfrontière reste une planche de salut vitale et indispensable pour des millions de

personnes partout en Syrie. Il constitue un volet vital, important et complémentaire de la réponse humanitaire en Syrie. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne est, lui aussi, un mécanisme solide qui ne cesse de se renforcer.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport mensuel, à savoir qu'il importe de reconduire les modalités définies dans la résolution 2165 (2014) et les résolutions ultérieures, afin que l'aide humanitaire puisse parvenir par les voies les plus directes à ceux qui en ont besoin, y compris à travers les frontières, surtout que l'ONU n'a pas d'autre moyen d'accéder aux personnes ayant besoin d'une assistance dans ces zones.

Pour les raisons susmentionnées et parce que la réalité sur le terrain montre que la situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer, les délégations rédactrices, la Suède et le Koweït, entendent oeuvrer pour la reconduction des modalités définies dans la résolution afin d'acheminer l'aide humanitaire, y compris à travers les frontières. Nous distribuerons le projet de résolution prochainement et nous comptons sur la coopération de tous les membres du Conseil à cet égard. Sur le plan humanitaire, il est crucial de renouveler les dispositions de la résolution 2165 (2014), une question de vie ou de mort pour de nombreuses personnes en Syrie. Le Conseil ne doit pas abandonner ces Syriens dans le besoin.

Nous soulignons la nécessité de garantir un cessez-le-feu durable à Edleb et dans toute la Syrie pour favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des blessés, conformément au droit international et à la résolution 2401 (2018). Nous nous félicitons que de nombreuses personnes détenues par les forces gouvernementales et les forces d'opposition aient été libérées le 24 novembre, un premier pas important vers le rétablissement de la confiance entre les parties au conflit.

Enfin, en l'absence d'un règlement politique du conflit syrien conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015), la situation humanitaire sur place continuera de se détériorer. À l'approche du dernier mois de l'année, nous soulignons qu'aucun effort ne doit être ménagé pour revitaliser le processus politique, notamment en créant une commission constitutionnelle avant la fin de l'année.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Ghelani de son exposé

et du travail important qu'accomplit le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour venir en aide au peuple syrien.

Nous remercions l'ONU et les courageux travailleurs humanitaires sur le terrain, qui ont fourni une aide cruciale le 3 novembre, notamment des vaccins dont avaient cruellement besoin 5 193 enfants et une assistance vitale à plus de 50 000 personnes déplacées, dont une majorité de femmes et d'enfants. Les États-Unis ont travaillé pendant des mois avec l'ONU et avec des alliés et des partenaires animés du même esprit pour que la Russie accepte d'appuyer l'acheminement d'aide humanitaire par l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien. Nous avons également collaboré pour obtenir les autorisations nécessaires auprès du régime syrien afin que l'ONU puisse effectuer sa première livraison d'aide humanitaire depuis le mois de janvier dans le camp de Roukban – la toute première opération d'aide humanitaire lancée depuis Damas.

Les besoins humanitaires à Roukban restent urgents et considérables. Cette livraison d'aide initiale à Roukban est un bon point de départ, mais elle n'est certainement pas suffisante. Il est essentiel de garantir un accès soutenu au camp pour les travailleurs humanitaires de l'ONU. Les États-Unis ont montré qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter l'acheminement de l'aide dans les régions de la Syrie où ils ont de l'influence. Nous demeurons disposés à assurer la sécurité de tout futur convoi humanitaire qui traversera des zones contrôlées par la coalition mondiale qui combat l'État islamique d'Iraq et du Levant. La livraison d'aide à Roukban montre clairement que la Russie et les États-Unis peuvent travailler ensemble pour aider le peuple syrien et que la Fédération de Russie peut obtenir l'accord du régime pour acheminer l'assistance humanitaire. Il n'existe aucune raison valable pour que le régime syrien continue de bloquer l'aide. Nous sommes prêts à collaborer avec la Russie pour maintenir cet arrangement et nous espérons que celle-ci s'accordera avec Damas pour faciliter des livraisons à l'avenir. Nous appuyons pleinement le plan actuel de l'ONU visant à effectuer une nouvelle livraison à Roukban à la mi-décembre, et nous appelons la Russie et le régime syrien à faire le nécessaire pour qu'elle ne prenne pas de retard.

Nous devons tous continuer de promouvoir un accès humanitaire total, soutenu et sans entrave dans toute la Syrie pour les millions de personnes dans le besoin, notamment un accès renforcé pour les populations de la Ghouta orientale et du sud-ouest du

pays. Nous exhortons la Russie et Damas à se mobiliser afin que l'aide humanitaire parvienne aux 13 millions de Syriens qui en ont besoin. Le régime syrien a la possibilité de démontrer sa détermination et sa capacité à faciliter les livraisons d'aide dans tous les territoires qu'il contrôle. Toutefois, l'accès humanitaire ne s'est pas amélioré dans les communautés dont le régime a fermement repris le contrôle – dans des endroits tels que la Ghouta orientale, à la sortie de Damas. Pourquoi? Parce que le régime cherche à punir les communautés qui échappent ou échappaient à son contrôle pour ce qu'il considère être un manque de loyauté à l'égard d'Al-Assad. C'est très mal avisé.

La réticence à accorder des lettres d'agrément et les autres retards bureaucratiques se résument à un déni d'accès – et ces pratiques se poursuivent. Alors que l'accès aux populations dans le besoin dans toute la Syrie reste gravement entravé, l'ONU et ses partenaires fournissent une aide vitale à quelque 750 000 personnes chaque mois dans le cadre d'opérations transfrontières. Il n'existe actuellement pas d'autre option envisageable pour atteindre ces populations. En conséquence, il est absolument impératif que le Conseil appuie le renouvellement du mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire, conformément à la résolution 2165 (2014). Les États-Unis appuient fermement son renouvellement pour une année supplémentaire, comme l'a demandé le Secrétaire général. Nous nous réjouissons de collaborer avec nos collègues du Conseil pour garantir ce renouvellement.

La situation humanitaire en Syrie restera désespérée en l'absence d'un processus crédible dirigé par l'ONU. La formation de la commission constitutionnelle doit s'effectuer dans les plus brefs délais. En dépit du calme relatif accordé à la population d'Edleb depuis la conclusion il y a deux mois d'un accord de cessez-le-feu entre la Turquie et la Russie, les trois millions d'habitants d'Edleb vivent dans une incertitude quotidienne. Il est cependant certain qu'une escalade militaire aurait des conséquences humanitaires catastrophiques pour des millions de civils ainsi que pour la stabilité et la sécurité des voisins de la Syrie. Il nous suffit d'examiner les événements du week-end dernier à Alep, où le régime syrien a fait part d'une attaque à l'arme chimique et de frappes aériennes menées par la Russie à l'intérieur de la zone démilitarisée créée par la Russie et la Turquie. Nous pouvons tous constater à quel point la situation est fragile et remarquer que la vie de millions de Syriens est en jeu.

La Russie s'est engagée à instaurer un cessez-le-feu durable à Edleb dans le communiqué du sommet d'Istanbul publié le 27 octobre. À ce jour, ce cessez-le-feu a permis d'atténuer considérablement la violence. Il est essentiel de veiller à ce que le régime syrien n'utilise pas de faux prétextes pour compromettre le cessez-le-feu et lancer une offensive militaire à Edleb. Non seulement le fait de permettre au régime syrien de saper le cessez-le-feu provoquerait une reprise de la violence, mais il assombrirait par ailleurs considérablement la perspective d'un règlement politique du conflit. Nous entretenons des contacts avec des hauts responsables du Gouvernement et de l'armée russes pour leur faire clairement comprendre qu'une offensive à Edleb représenterait une escalade irresponsable du conflit et mettrait des millions de civils en danger.

L'instabilité à Edleb est palpable pour de nombreux civils. Pas plus tard que la semaine dernière, deux des résistants pacifiques syriens les plus connus, M. Raed Fares et M. Hamoud Jneed, y ont été assassinés. Je présente les condoléances de mon gouvernement aux familles et aux amis de M. Fares et de M. Jneed. Leur dévouement désintéressé visant à faire entendre les voix des Syriens et à exprimer leur désir de paix, de justice et de dignité étaient une source d'inspiration pour un grand nombre de personnes. Le peuple syrien est réduit au silence depuis trop longtemps, et la perspective de la création d'une commission constitutionnelle représente une occasion importante de faire avancer le processus politique pour mettre enfin un terme au conflit. Nous prions le régime syrien de saisir cette occasion et de s'engager dans la voie de la paix et de la stabilité pour le pays et pour la région.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Ghelani de son exposé.

Comme le sait le Conseil, la capitale du Kazakhstan vient d'accueillir la onzième réunion internationale organisée dans le cadre du processus d'Astana, durant laquelle ont été abordées les questions de l'état d'avancement du processus de règlement politique basé sur les travaux de fond entrepris à Genève et Sotchi, de l'amélioration de la situation sur le terrain et de l'élaboration de mesures de confiance entre les parties syriennes. Nous remercions nos partenaires kazakhs de leur hospitalité sans faille. À l'issue de cette réunion, une déclaration conjointe a été adoptée dans laquelle, après avoir souligné leur détermination à renforcer la coopération trilatérale, les pays garants ont notamment rejeté toute tentative de créer de nouvelles réalités sur

le terrain sous prétexte de lutter contre le terrorisme et exprimé leur détermination à contrer toute initiative séparatiste visant à compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie ou la sécurité nationale de ses voisins.

L'Iran, la Russie et la Turquie se sont félicités de la réussite du projet pilote mis en place le 24 novembre en vue d'échanger des personnes détenues de force, qui a constitué une avancée en vue de renforcer la confiance entre les parties syriennes.

Dans l'ensemble, la situation dans une grande partie de la Syrie est stable. Si des problèmes persistent, il est clair que la situation humanitaire s'améliore, ce qui est particulièrement visible dans les zones contrôlées par Damas. Il est probablement prématuré de dresser un bilan des résultats obtenus cette année, mais nous estimons par exemple que le fait que la question des zones assiégées a complètement disparu de notre ordre du jour est une grande réussite. Cependant, le nombre croissant de violations du régime de cessation des hostilités dans la zone de désescalade d'Edleb est source de préoccupation. Un incident particulièrement alarmant s'est produit la semaine dernière lorsque des militants basés à l'intérieur de la zone ont tiré des obus contenant des substances toxiques en direction de quartiers résidentiels à Alep, comme cela a déjà été mentionné aujourd'hui. Cet incident a fait des victimes. Nous espérons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques prendra les mesures nécessaires dans les plus brefs délais sur la base des informations fournies par Damas. Avant cela, il y a eu une attaque contre une base des contingents gouvernementaux dans la région de Jourin par des militants de Haras Al-Din, un groupe armé illégal affilié à Al-Qaida. Dix-huit soldats ont été tués au cours des opérations menées pour la repousser.

Les garants d'Astana vont redoubler d'efforts pour faire respecter la cessation des hostilités et réaffirmer leur volonté de mettre pleinement en oeuvre le mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb du 17 septembre. Mais il faut comprendre que bien qu'un cessez-le-feu durable soit important, cela ne nous dispense pas de la nécessité de continuer à déployer des efforts efficaces pour lutter contre le terrorisme. Le flux de réfugiés et de déplacés qui rentrent chez eux s'accélère, avec en moyenne jusqu'à 1 000 personnes qui reviennent chaque jour du Liban et de Jordanie. Les autorités syriennes, dans la limite de leurs capacités, déploient des efforts considérables pour créer des conditions favorables pour

leurs citoyens. Elles procèdent à des ajustements utiles au niveau législatif.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, à ce stade critique, il incombe à la communauté internationale de collectivement prêter main forte au peuple syrien pour remettre en état le plus vite possible ce qui a été détruit et rétablir une vie normale pour les personnes qui ont librement décidé de rentrer dans leur pays. Les garants du processus d'Astana ont exhorté la communauté internationale, en particulier l'ONU et ses organismes humanitaires, à intensifier son aide à la Syrie, notamment en augmentant les livraisons d'aide humanitaire et en reconstruisant les infrastructures civiles. Mais, pour l'heure, nous sommes bien obligés de considérer que certaines capitales occidentales ne semblent pas l'avoir compris, puisqu'elles subordonnent l'aide à la reconstruction à des conditions politiques, ce qui est une approche inhumaine. Il arrive aussi qu'elles intimident ceux qui pourraient oser contourner les sanctions unilatérales illégales, par exemple, ce qui est tout aussi inacceptable.

Après l'éradication de la présence terroriste dans les banlieues du sud de Damas, les autorités syriennes ont élaboré un plan de remise en état du camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, et les rues de ces zones sont en train d'être déblayées. Nous supposons que les donateurs étrangers, qui ont toujours été sensibles au sort des Palestiniens, participeront à la mise en oeuvre de ces plans.

La situation dans le secteur des soins de santé demeure très médiocre. Selon le plan d'intervention pour la Syrie de 2019 élaboré par le bureau de pays de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), une assistance médicale humanitaire est encore nécessaire, en particulier dans les zones récemment libérées. Plus de la moitié des établissements médicaux du pays sont fermés ou ne fonctionnent que partiellement. Il y a une pénurie aiguë de médicaments nécessaires pour traiter les maladies courantes, en raison de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement. Un tiers de la population utilise de l'eau provenant de sources peu fiables. Au cours de l'année écoulée, tous ces facteurs ont entraîné des épidémies de rougeole, de leishmaniose et de diarrhée. Il importe que l'OMS s'attache principalement à rétablir la capacité des autorités locales de fournir des soins médicaux. Nous continuons de souligner le caractère inadmissible du maintien des sanctions unilatérales contre la Syrie, qui limitent considérablement la

capacité des autorités d'obtenir des médicaments et du matériel médical.

Malheureusement, de nombreuses questions subsistent quant aux activités de la soi-disant coalition dirigée par les États-Unis, qui est présente sur le sol syrien en violation des principes fondamentaux du droit international. Nous sommes profondément inquiets du renforcement continu de la présence militaire des États-Unis sur la rive gauche de l'Euphrate. Selon la presse, il y a déjà un total de 19 bases militaires américaines en Syrie. Le rythme de leur occupation et de leur consolidation de structures quasi-étatiques sur le terrain s'accélère, ce qui complique les perspectives d'un règlement politique.

L'opération militaire dans la région de Hajin, dans la province de Deïr el-Zor, qui a été annoncée comme étant contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), n'a pas vraiment affaibli les terroristes. Au lieu de cela, comme nous l'avons entendu, y compris de M<sup>me</sup> Ghelani, ses victimes sont, toujours et encore, les civils, et cela est de plus en plus difficilement contestable. Les Syriens ont envoyé des lettres désespérées au Conseil de sécurité mais, pour une raison ou pour une autre, elles ne semblent pas vraiment trouver d'écho auprès de la communauté internationale, qui n'a pas non plus réagi à la découverte de charniers de victimes des frappes aériennes de la coalition à Raqqa. D'ailleurs, les écarts dans les statistiques sautent aux yeux. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/1041) fait état de 1 000 cadavres exhumés, tandis que selon la lettre envoyée par la Syrie aux membres du Conseil de sécurité, ce chiffre est quatre fois plus élevé. D'après certaines informations, les États-Unis refusent d'envisager la possibilité de verser des indemnités pour les personnes qui ont perdu la vie à Raqqa. Dans ce contexte, nous sommes véritablement scandalisés par les détails qui ont été révélés à maintes reprises au sujet de l'appui apporté par certaines capitales occidentales à des groupes armés de l'opposition syrienne, notamment le transfert d'armes et d'autres moyens matériels à des terroristes, alors que l'opinion publique a été laissée dans l'ignorance ou délibérément induite en erreur.

Selon nous, ceux qui ont de l'influence sur les groupes armés qui contrôlent certaines zones du nord-est de la Syrie doivent convaincre leurs protégés de cesser d'empêcher les écoliers d'avoir accès aux établissements d'enseignement dans les zones contrôlées par le Gouvernement, situation dont M<sup>me</sup> Ghelani nous a également parlé dans son exposé et qui ne peut être

qualifiée que de barbare. Au passage, je signale que les autorités de Damas font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir un accès ininterrompu à l'éducation dans toute la Syrie.

Dans l'ensemble, il faut reconnaître que les conseils locaux autoproclamés, qui bénéficient de l'appui d'alliés extérieurs, mettent parfois en œuvre des politiques discriminatoires dans le nord-est du pays, qui tendent à modifier la composition historique de la population.

La situation dans le camp de Roukban reste très regrettable. L'opération humanitaire lancée au début du mois de novembre n'a pas été bien organisée d'un point de vue logistique. Le personnel de l'Organisation des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien s'est vu refuser l'accès à la zone de 55 kilomètres de long, occupée par les États-Unis autour de la base de Tanf. Les militants du groupe armé Maghaouïr el-Thouara se sont occupés de la distribution de l'aide. En l'absence de la supervision nécessaire, une part importante de l'aide humanitaire n'est pas parvenue à ceux qui en avaient besoin. Beaucoup de personnes n'ont pas pu se faire vacciner parce que les vaccins étaient administrés à une distance trop éloignée du camp. À la lumière de ces erreurs flagrantes, il serait difficile d'espérer que le Gouvernement syrien, qui n'a aucune autorité dans la zone du camp, donne instantanément son accord à l'envoi d'un nouveau convoi humanitaire. Ce sont les États-Unis, qui sont pleinement responsables du sort des civils dans la région, qui doivent assurer la sécurité des opérations humanitaires à Roukban, et non transférer la responsabilité de cette tâche à des groupes armés illégaux.

Il importe de faire en sorte que le personnel humanitaire de l'Organisation des Nations Unies participe à l'acheminement et à la distribution de l'aide humanitaire, avec l'aide d'organisations réputées telles que le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge arabe syrien. Nous demandons instamment que soit examinée la possibilité de mettre en place un couloir humanitaire permanent vers Roukban. En fin de compte, nous devons axer nos efforts sur le démantèlement progressif du camp et sur la réinstallation de ses résidents. Nous sommes prêts à poursuivre les consultations avec l'ONU, le Gouvernement syrien et nos collègues américains et jordaniens. Cependant, la seule façon de régler vraiment le problème est de mettre fin à l'occupation autour de la base de Tanf, et non de prendre des initiatives humanitaires ponctuelles. Soit dit

en passant, un des terroristes de l'EIIL fait prisonnier au cours d'une opération spéciale qui visait à libérer des prisonniers druzes sur le plateau de Safa, dans l'est de Soueïda, a affirmé que lui et ses complices avaient reçu des armes, des munitions et de la nourriture en provenance de la zone située autour de la base de Tanf. Il serait utile de mener une enquête en bonne et due forme sur ce qui se passe exactement dans cette zone grise.

Un fait extrêmement inquiétant, c'est la très faible récolte de blé cette année en Syrie, la plus faible en 30 ans; cela est dû en partie à la sécheresse. À cet égard, les institutions spécialisées des Nations Unies doivent aider à renforcer la sécurité alimentaire du pays, notamment en reconstituant ses stocks de grains céréaliers essentiels.

Une grande incertitude persiste au sujet des acheminements transfrontaliers de l'aide humanitaire à la Syrie dans le cadre du mécanisme temporaire mis en place par la résolution 2165 (2014). Malgré les affirmations persistantes concernant sa transparence, il n'y en a absolument aucune manifestation. À l'intérieur de la Syrie, tout est sous-traité à divers partenaires et tierces parties, comme on les appelle, et, pour une raison ou pour une autre, il y a une réticence à les identifier au Conseil. Des éléments de preuve indiquent qu'une partie de l'aide humanitaire venant de l'extérieur est confisquée et entreposée par Jabhat el-Nosra et ses satellites à Edleb. Des groupes armés pratiquent l'extorsion aux points de contrôle le long de la ligne de démarcation, et les autorités locales, escortées par des terroristes, obligent les agriculteurs et les entrepreneurs à leur payer un tribut.

Le rapport du Secrétaire général évoque brièvement ce problème en faisant état d'abus au point de passage frontalier de Bab el-Haoua. Néanmoins, cette description ne donne pas une idée de l'ampleur des manipulations, avec la participation de Jabhat

el-Nosra. Les informations indiquent que, en 2015 et 2016, les forces contrôlant ce point de passage frontalier du côté syrien gagnaient 2 millions de dollars par mois. Il est difficile de croire que personne à l'Organisation des Nations Unies n'ait été conscient de l'ampleur de ces opérations. L'examen de la situation mené par le Secrétaire général n'a rien tiré au clair. La réalité, c'est que la situation sur le terrain en Syrie a fortement changé, et cela doit se traduire de façon comparable par un ajustement du mécanisme transfrontalier.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de novembre, je voudrais, avant de lever la séance, exprimer les sincères remerciements de la délégation chinoise aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, à leurs équipes respectives et à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le mois a été incontestablement chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et des agents de sécurité. Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation ivoirienne, qui assumera la présidence du Conseil en décembre.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 45.*